Centre d'expertise hydrique du Québec

Plan d'action 2012-2013

Québec

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT À L'EXPERTISE HYDRIQUE, À L'ANALYSE ET AUX ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Comme chacun le sait, le territoire québécois est caractérisé par la présence d'une multitude de lacs et de rivières qui constituent l'une des plus importantes réserves d'eau douce de la planète. Par ailleurs, cette abondance, synonyme de richesse, s'accompagne d'importantes responsabilités, notamment celle d'assurer la sécurité des quelque 5 600 barrages privés et publics construits au fil des ans sur plusieurs de nos cours d'eau.

Voilà l'une des tâches qui revient au Centre d'expertise hydrique du Québec, une tâche qu'il assume avec succès, avec un souci constant d'amélioration de ses pratiques et dans une recherche de complémentarité avec les différentes instances locales, régionales et nationales impliquées dans la gestion du régime hydrique québécois.

Le présent plan d'action nous présente de quoi sera constitué le quotidien du Centre au cours des prochains mois. Il illustre de façon convaincante la pertinence et la nécessité, pour le gouvernement du Québec, d'avoir recours au savoir-faire de ce partenaire de premier ordre. J'espère que le lecteur y verra, comme moi, un gage additionnel de sécurité et de bien-être pour les millions de Québécoises et de Québécois qui ont le privilège de vivre à proximité de l'un de nos magnifiques cours d'eau.

Le sous-ministre adjoint,

Jacques Dupont

MESSAGE DE LA DIRECTION

Par l'entremise du présent plan d'action, le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est fier de vous présenter les objectifs qui marqueront significativement ses activités au cours de l'année financière 2012-2013.

Au cœur de sa mission, l'enjeu de la sécurité du régime hydrique du Québec occupera une place prépondérante dans les activités du CEHQ. Cette année, le CEHQ proposera, entre autres, des modifications législatives à la Loi sur la sécurité des barrages après dix années d'application. Ces modifications permettront notamment de renforcer le cadre pénal et de contrer l'abandon des barrages par leur propriétaire.

De plus, dans le contexte des grandes inondations printanières survenues dans le bassin versant de la rivière Richelieu, le CEHQ participera par son expertise hydrologique au projet Vigilance du ministère de la Sécurité publique qui vise le développement et l'implantation de technologies intégrant un maximum de données environnementales. La mise en interrelation de ces données permettra une meilleure prévision des phénomènes susceptibles de menacer les collectivités, en vue d'alerter et de mobiliser plus rapidement les intervenants du système de sécurité civile québécois.

Le CEHQ poursuivra également le travail de modernisation des barrages publics par l'évaluation et la mise aux normes de plusieurs d'entre eux. Lancé il y a quelques années, ce programme stratégique permet d'accroître la sécurité des barrages publics, ce qui contribue à protéger les personnes et les biens relativement aux événements climatiques.

Nous avons la certitude que les objectifs de ce plan d'action constituent des défis mobilisateurs pour notre organisation, défis auxquels nous nous attaquerons avec rigueur et en conservant toujours à l'esprit nos responsabilités envers les citoyens.

Yvon Gosselin, ing.
Directeur général
Centre d'expertise hydrique du Québec

Paula Bergeron, ing.
Directrice
Expertise hydrique

Peter Stevenson, M.A.P.
Directeur
Gestion du domaine hydrique de l'État

Marie-Claude Thébergé, ing.
Directrice
Barrages publics

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE 9
1.1 MISSION ET MANDATS 9
1.1.1 Principaux mandats 9
1.1.2 Champs d'activité 10
1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 11
1.2.1 Organigramme 12
1.3 PRODUITS ET SERVICES 12
1.4 CLIENTÈLE ET PARTENAIRES 13
2. OBJECTIFS 2012-2013 14
3. FACTEURS DE CONTINGENCE 16
4. DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS 16
ANNEXE 1 : RESSOURCES ALLOUÉES 17

1. PRÉSENTATION DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est une unité administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Conformément à la Convention de performance et d'imputabilité (CPI) conclue en avril 2001 avec le ministre de l'Environnement, il forme une agence, laquelle relève de la Direction générale de l'expertise hydrique, de l'analyse et des évaluations environnementales. Il évolue constamment pour rester à la fine pointe des connaissances et du savoir-faire relativement aux barrages, au régime hydrique et au domaine hydrique de l'État.

1.1 MISSION ET MANDATS

La mission du Centre d'expertise hydrique du Québec consiste à gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. À cette fin, il assure la régularisation du régime des eaux par l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité, et il veille à la sécurité des barrages.

En outre, le CEHQ fournit certains services de soutien aux municipalités dans la détermination des zones inondables et conseille le ministère de la Sécurité publique (MSP), à sa demande, lors de situations d'urgence mettant en cause les cours d'eau du Québec. De manière générale, il acquiert les connaissances hydrologiques et hydrauliques dont le MDDEP a besoin pour assurer la gestion de l'eau et l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur le régime hydrique.

1.1.1 Principaux mandats

- Exploiter quelque 235 stations de mesure des niveaux et des débits des principaux cours d'eau du Québec, et traiter, analyser et diffuser les données recueillies.
- Exploiter quelque 790 barrages publics, en assurer la gestion, la surveillance et la maintenance.
- Assurer la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et le maintien de son intégrité.
- Voir à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages qui vise 5 549 barrages inscrits actuellement dans le répertoire des barrages, dont 1 984 sont à forte contenance.
- Conseiller le Ministère, les autorités responsables de la sécurité civile et ses autres clients en ce qui concerne la gestion du régime hydrique.
- Représenter le gouvernement auprès des organismes responsables de la régularisation des bassins hydrographiques limitrophes du Québec (fleuve Saint-Laurent, Grands Lacs et rivière des Outaouais).

1.1.2 Champs d'activité

Exploitation des barrages publics

- Déterminer et réaliser les manœuvres nécessaires à la régularisation des débits et au maintien des niveaux d'eau en fonction de l'usage des barrages et des réservoirs.
- Réaliser les divers travaux d'entretien requis pour le maintien de la capacité de fonctionnement de toutes les composantes des barrages dont il est responsable : structure, mécanique, électricité, informatique et aménagement.
- Concevoir, réaliser et superviser les travaux de réfection, de mise aux normes et de démolition des barrages.
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et coordonner les interventions lors de situations d'urgence.
- Détecter, par des inspections visuelles et à l'aide d'instruments de mesure, les anomalies qui pourraient nuire au bon fonctionnement des barrages et à leur sécurité.
- Déterminer les barrages non essentiels à la mission de l'État qui doivent être arasés pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

Gestion du domaine hydrique de l'État

- Gérer le lit des cours d'eau navigables et non navigables des lots concédés après le 1er juin 1884. Il s'agit d'administrer l'occupation du territoire et, au besoin, de déceler les empiétements sur le lit des lacs et des cours d'eau publics en vue d'en régulariser l'occupation par un permis, un bail, une servitude, une vente ou toute autre mesure nécessaire.
- Fournir l'expertise nécessaire à la régularisation foncière des terres de l'État qui sont occupées ou inondées par des ouvrages de retenue des eaux.
- Réaliser des expertises foncières, liées au domaine de l'arpentage et de la géomatique, en vue de soutenir les enquêtes menées en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et conseiller certaines unités administratives en ce qui concerne la délimitation d'ouvrages de retenue des eaux et d'aires protégées.
- Participer au programme de la rénovation cadastrale à titre de propriétaire foncier et voir à l'enregistrement et à la mise à jour des droits dans le Registre du domaine de l'État.
- Assurer la mise à jour et le développement de l'encadrement légal et administratif associé à la gestion du domaine hydrique de l'État.

Sécurité des barrages

- Vérifier la sécurité des barrages, en s'assurant que leurs propriétaires respectent les normes de sécurité et la réglementation, notamment par l'analyse des plans, des études et des devis soumis et par des visites de vérification et d'inspection des barrages.
- Préparer les documents techniques et juridiques pour appuyer les décisions ministérielles et gouvernementales relatives aux demandes d'autorisation de travaux et aux exposés de correctifs résultant de l'évaluation de la sécurité de barrages à forte contenance.
- Faire des inspections de barrages en vertu du programme planifié de contrôle et d'inspection établi par le CEHQ, à la suite d'une demande ou lors de la vérification de la conformité des travaux.
- Assurer la mise à jour et le développement de l'encadrement légal, réglementaire et administratif associé à la sécurité des barrages.

Connaissance et expertise hydrique

- Colliger les données sur les niveaux et les débits des cours d'eau grâce à des stations hydrométriques réparties sur l'ensemble du territoire québécois.
- Fournir l'expertise hydrologique et hydraulique nécessaire à la gestion intégrée de l'eau, à la détermination des zones inondables dans les cours d'eau qui présentent des risques d'inondation et à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- Élaborer des modèles de simulation et de prévision touchant le débit de certains cours d'eau, la fonte des neiges et le ruissellement pour apporter, entre autres, l'expertise nécessaire à la gestion des barrages publics et au travail des intervenants de la sécurité civile en période de crue, et étudier divers aspects de la gestion quantitative de l'eau, notamment ceux liés aux impacts des changements climatiques.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Pour mener à bien la mission et les mandats qui lui sont confiés, le CEHQ dispose de 208 équivalents temps complet (ETC) autorisés. Une grande partie de cette équipe est constituée d'ingénieurs, de professionnels, de techniciens et d'ouvriers de diverses disciplines caractéristiques des activités du CEHQ, telles que l'hydrologie, l'hydraulique, la structure, la géotechnique, la mécanique, l'instrumentation, la construction et la gestion des barrages.

L'équipe comprend également des arpenteurs-géomètres, des notaires, des agents de recherche en droit, des techniciens et des géographes qui permettent au CEHQ d'assumer ses responsabilités en matière de gestion foncière.

Enfin, l'équipe comprend le personnel de l'administration de l'agence nécessaire au soutien de ses activités professionnelles et techniques, soit le personnel d'encadrement, les professionnels et les employés de soutien qui effectuent les tâches de secrétariat, de documentation, d'approvisionnement, de facturation, de suivi budgétaire, de développement organisationnel et d'informatique.

1.2.1 Organigramme

Le CEHQ se compose de quatre directions, de trois services et d'une unité de soutien administratif. Il comprend également neuf centres de services, répartis dans diverses régions du Québec, qui sont destinés principalement à l'exploitation des barrages publics.

1.3 PRODUITS ET SERVICES

Le Centre d'expertise hydrique du Québec fournit, dans ses champs de compétence, quatre types de produits et de services :

- Les **produits liés à la connaissance**, qui visent l'acquisition, le traitement, la production et la diffusion d'information. Entre autres, le CEHQ effectue la publication dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des nouveaux droits sur le domaine hydrique de l'État;
- Le **service de gérance**, qui comprend la gestion, la surveillance et la maintenance des barrages et des stations hydrométriques dont il est responsable, ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État. Il réalise, par exemple, quelque 900 activités de surveillance annuellement sur près de 350 barrages à forte contenance;
- Le **service d'expertise-conseil**, qui regroupe essentiellement la production des avis, des études et des analyses ainsi que les services de conseils techniques et scientifiques. Il soutient, entre autres, le consortium Ouranos dans la gestion du programme relatif aux ressources hydriques et aux systèmes fluviaux, dont l'objectif est d'établir et de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans une optique de gestion des ressources en eau;
- La **production d'autorisations et d'actes administratifs et légaux**, qui comprend l'analyse des dossiers et la production des divers actes requis en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et de la Loi sur le régime des eaux. Par exemple, le CEHQ analyse chaque année environ une centaine de demandes d'autorisation de travaux ainsi qu'une soixantaine d'exposés de correctifs résultant de l'évaluation de la sécurité de barrages à forte contenance.

1.4 CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

Le CEHQ est en relation constante avec une clientèle nombreuse et diversifiée. De plus, il réalise plusieurs activités en collaboration avec différents partenaires.

Les **citoyens**, sa principale clientèle, sont au cœur de ses préoccupations et de sa mission. Ils se répartissent en plusieurs catégories : utilisateurs du domaine hydrique de l'État, riverains désirant y obtenir un droit d'occupation, personnes bénéficiant d'un plan d'eau régularisé par la présence d'un barrage, pour la villégiature, les loisirs ou l'approvisionnement en eau, citoyens habitant en aval d'un barrage de régularisation des crues et ceux qui sont davantage en sécurité en raison de meilleures normes de sécurité des barrages ou qui bénéficient de la protection découlant de la détermination de zones inondables.

Les **municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC)** constituent également une clientèle pour plusieurs produits et services du CEHQ, notamment le soutien à la détermination des zones inondables, la diffusion des niveaux et des débits des cours d'eau, les prévisions hydrologiques au moment des crues printanières ainsi que la gestion de certains barrages.

Les **propriétaires de barrages**, notamment des entreprises productrices ou utilisatrices d'énergie hydroélectrique, des regroupements de villégiateurs et des particuliers, font aussi partie de sa clientèle dans le cadre de l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.

Les autres secteurs du **ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs** lui font parvenir de 100 à 200 demandes d'avis technique par année, principalement pour appuyer l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Plusieurs autres ministères et organismes, principalement Revenu Québec, le ministère de la Sécurité publique, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère des Transports ainsi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sont des clients du CEHQ, puisqu'ils utilisent les données recueillies par ce dernier ou qu'ils font appel à son expertise.

Le CEHQ entretient aussi des liens de partenariat avec des citoyens, des entreprises ou des organismes (municipalités, régies intermunicipales, regroupements de villégiateurs, Hydro-Québec, etc.) qui bénéficient de la présence d'ouvrages publics et avec lesquels le gouvernement a conclu des contrats ou des ententes de partenariat. Il agit également en partenariat avec les organismes responsables de la régularisation des bassins limitrophes du Québec.

Dès son premier plan d'action, pour répondre de façon optimale aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le CEHQ s'est fixé trois objectifs permanents afin de poursuivre l'amélioration de ses résultats. Ces objectifs consistent à :

- Maintenir à un haut niveau les connaissances et le savoir-faire de son personnel;
- Fournir à sa clientèle une expertise et des services de grande qualité;
- Accroître sa marge de manœuvre budgétaire.

2. OBJECTIFS 2012-2013

Champs d'activité	Objectifs 2012-2013	Indicateurs
Exploitation des barrages publics : gestion	Réviser, d'ici le 31 mars 2013, l'entente relative à l'exploitation des barrages provisoirement administrés par Revenu Québec.	Entente révisée
Exploitation des barrages publics : gestion et évaluation de la sécurité	Convenir, d'ici le 31 mars 2013, du renouvellement des contrats des bénéficiaires de la régularisation dans les bassins versants des rivières Saint-François et Rivière-du-Loup.	Négociations en cours
	Évaluer la sécurité de 20 barrages d'ici le 31 mars 2013.	Nombre de barrages dont la sécurité a été évaluée
Exploitation des barrages publics : surveillance et entretien	Poursuivre les démarches visant l'obtention d'un programme de sécurité pour les barrages publics et amorcer sa mise en œuvre d'ici le 31 mars 2013.	Approbation obtenue Actions de mise en œuvre réalisées
	Mettre à l'essai, d'ici le 31 mars 2013, un système de contrôle automatisé de deuxième génération des vannes au barrage Duchesnay.	Résultat de l'essai
Exploitation des barrages publics : projets	Effectuer les travaux de mise aux normes de 20 barrages d'ici le 31 mars 2013.	Nombre de barrages mis aux normes
	Procéder, d'ici le 31 mars 2013, à l'arasement de 3 barrages non essentiels à la mission de l'État.	Nombre de barrages arasés

Champs d'activité	Objectifs 2012-2013	Indicateurs
Gestion du domaine hydrique de l'État	Procéder à la révision de la tarification des principaux produits liés au Règlement sur le domaine hydrique de l'État d'ici le 31 mars 2013.	Tarification des produits révisée
	Accroître, d'ici le 31 mars 2013, les interventions de contrôle liées aux occupations sur le domaine hydrique de l'État.	Nombre d'interventions de contrôle réalisées
Administration de la Loi sur la sécurité des barrages	Avoir soumis à l'approbation des autorités ministérielles un projet de modification législative sur la sécurité des barrages d'ici le 31 mars 2013.	Projet soumis pour approbation
	Faire plus de 350 inspections et visites de vérification de la conformité légale des barrages d'ici le 31 mars 2013.	Nombre d'inspections et de visites de vérification de la conformité des barrages
Connaissance et expertise hydrique	Diffuser, d'ici le 31 mars 2013, l'atlas illustrant les impacts des changements climatiques sur le régime hydrique des tributaires du fleuve Saint-Laurent en amont de Québec.	Atlas accessible aux professionnels de la gestion de l'eau
	Mettre en œuvre le volet CEHQ du projet Vigilance, système de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte en sécurité civile visant les phénomènes hydrologiques et météorologiques, d'ici le 31 mars 2013.	Nouvelles stations hydrométriques opérationnelles Prévisions hydrologiques disponibles pour cinq rivières

3. FACTEURS DE CONTINGENCE

L'atteinte des objectifs du CEHQ est liée à un certain nombre de facteurs externes imprévisibles, tels que :

- **Les phénomènes naturels exceptionnels** – Le régime hydrique est au centre des activités du CEHQ et il est soumis aux aléas du climat. Le CEHQ est organisé pour fonctionner au rythme des événements climatiques. Cependant, des événements inhabituels, comme des crues fortes ou des étiages critiques, nécessitent la mobilisation de ses ressources et une réévaluation de ses priorités, qui influent sur le rendement de l'organisation.

- **La difficulté de recruter du personnel dans certains corps d'emploi** – Depuis quelques années, le recrutement d'ingénieurs civils, de techniciens en travaux publics et d'arpenteurs-géomètres, notamment, est très difficile, compte tenu de la rareté des spécialistes de ces professions sur le marché de l'emploi et de la demande très forte d'entreprises, de municipalités ou de ministères pour ces spécialistes, particulièrement dans le contexte de vastes programmes d'infrastructures. Si le CEHQ ne réussit pas à pourvoir les postes disponibles, l'atteinte de certains objectifs sera compromise.

- **La modification de l'enveloppe de crédits ou l'ajout d'activités imprévues en cours d'exercice** – Les activités courantes du CEHQ sont planifiées en fonction des crédits rendus disponibles en début d'exercice. Une modification des crédits en cours d'année ou encore l'ajout d'activités non prévues à la programmation peuvent avoir une incidence sur sa capacité à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

- **Des revenus autonomes inférieurs à la prévision** – Certaines activités courantes ainsi que certains dossiers stratégiques et de développement sont financés à même les crédits provenant de l'application du crédit au net dont bénéficie le CEHQ. Si les revenus admissibles au calcul du crédit au net n'atteignent pas le niveau prévu, le CEHQ ne sera peut-être pas en mesure de réaliser ses objectifs.

- **La disponibilité des unités centrales du Ministère pour fournir les services dont a besoin le CEHQ** – Certains objectifs du plan d'action sont atteints grâce à la collaboration d'unités centrales du MDDEP. La disponibilité du personnel de ces unités est donc essentielle, car elle peut avoir une incidence sur la livraison des produits et des services attendus.

4. DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Le CEHQ adhère à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du MDDEP et s'en déclare solidaire. L'objectif de cette déclaration consiste notamment à offrir aux citoyens des services accessibles, courtois, diligents et équitables dans le contexte de la mission et des domaines d'intervention du Ministère. Le CEHQ s'engage à poursuivre l'application, tout au long de la réalisation de son plan d'action pour l'année financière 2012-2013, des mécanismes adéquats afin d'atteindre les objectifs établis par cette déclaration.

ANNEXE 1 : RESSOURCES ALLOUÉES

Le CEHQ bénéficie d'un crédit au net depuis l'exercice 2002-2003. Ainsi, ses crédits sont réajustés en cours d'exercice d'un montant équivalant à 100 % des revenus excédant la prévision des revenus associés au crédit au net, qui est de 2 M$. Par contre, si ses revenus sont inférieurs à cette somme, il devra réduire d'autant ses dépenses. Cet assouplissement budgétaire, décrit dans l'entente de gestion du CEHQ, donne à ce dernier une marge de manœuvre pour démarrer ou consolider certaines activités, améliorer le service à la clientèle ou mieux réagir à des situations imprévues.

Les crédits totaux disponibles en 2012-2013 sont estimés à 48,6 M$, dont plus de 3,5 M$ proviennent de l'application du crédit au net. Ce budget comprend un montant de près de 38,8 M$ en crédits d'investissement qui sont essentiellement requis pour assurer les gros travaux d'entretien, de modernisation et de mise aux normes des barrages publics. Des crédits de transfert de 45 000 $ sont également inclus dans les crédits de dépenses votés. Les tableaux 1 et 2 indiquent la provenance des crédits totaux disponibles pour 2012-2013 et leur répartition par activité et dossier.

Tableau 1 Crédits totaux disponibles en 2012-2013 (000 $)

Crédits de dépenses votés	11 163,3
Crédits d'investissement votés	22 676,7
Total des crédits votés	**33 840,0**
Crédits reportés de 2010-2011	0,0
Crédits provenant de l'application du crédit au net[1]	3 500,0
Sommes provenant des revenus du CEHQ versés au Fonds vert	3 001,5
Autres crédits (Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées)	8 244,6
Total des crédits non votés	**14 746,1**
Crédits totaux	**48 586,1**

1 En fonction de la prévision des revenus admissibles au calcul du crédit au net en début d'exercice.

Tableau 2 Répartition des crédits totaux disponibles en 2012-2013 par activité et dossier

	Budget de dépenses			Autres			Crédits disponibles
	ETC utilisés : projection au 1er avril 2012 (1)	Crédits votés au 1er avril 2012 (2)		Crédits provenant de l'application du crédit au net (3) (000 $)	Sommes provenant des revenus du CEHQ versés au Fonds vert (4) (000 $)	Autres crédits (5) (000 $)	2012-2013 (000 $)
		Dépenses (000 $)	Investissement (000 $)				
Activités financées par les crédits votés							
Direction générale et soutien administratif	14,0	1 007,9	20,0				1 027,9
Direction des barrages publics	83,0	6 661,7	22 435,7				29 097,4
Direction de l'expertise hydrique	30,0	1 914,7	211,0				2 065,7
Direction de la sécurité des barrages			5,0				5,0
Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (DGDHE)	33,0	1 579,0	5,0				1 584,0
Plan d'accélération des investissements (PAI) (6)						8 000,0	8 000,0
Total partiel	**160,0**	**11 163,3**	**22 676,7**	**0,0**	**0,0**	**8 000,0**	**41 840,0**
Activités autofinancées							
Direction de la sécurité des barrages	18,0			1 229,2			1 229,2
Registre du domaine de l'État (RDE)	2,0			350,0			350,0
Expertise hydrique et zones inondables	5,0			225,0			225,0
Barrages du Témiscamingue	5,0				1 051,5		1 051,5
Surveillance et entretien des barrages publics	5,0			495,8			495,8
Démolition des barrages publics				825,0			825,0
Modernisation de la gestion des barrages publics (études de sécurité)				330,0			330,0
Plan d'action sur les changements climatiques	7,0				1 284,0		1 284,0
Réseau hydrométrique (entente fédérale-provinciale)					666,0		666,0
Consolidation et rehaussement des ouvrages de retenue sur le pourtour du lac Kénogami	5,0					244,6	244,6
Soutien administratif (secrétariat, documentation et réaménagement)	1,0			45,0			45,0
Total partiel	**48,0**	**0,0**	**0,0**	**3 500,0**	**3 001,5**	**244,6**	**6 746,1**
TOTAL	**208,0**	**11 163,3**	**22 676,7**	**3 500,0**	**3 001,5**	**8 244,6**	**48 586,1**

(1) ETC = équivalent temps complet.
(2) Tient compte des ajustements ministériels faits en début d'exercice lors de la planification de la main-d'œuvre.
(3) Revenus prévus en début d'exercice.
(4) Inclut les dépenses d'investissement.
(5) Crédits d'investissement provenant du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Plan d'accélération des investissements.
(6) Les ETC associés au Plan d'accélération des investissements sont inclus dans les directions concernées.

Pour des renseignements généraux, communiquez avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Centre d'information

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone :

Québec (appels locaux) : 418 521-3830
Ailleurs au Québec : 1 800 561-1616

Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN : 978-2-550-65357-8 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-65358-5 (PDF)

Québec

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Centre d'expertise hydrique du Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

7271-12-06